

Signataire: Pierre Eckert

Date de dépôt : 2 mars 2023

Question écrite urgente La BNS prend-elle au sérieux le canton de Genève ?

Le 27 avril 2022, le Conseil d'Etat, que je remercie de son initiative, a interpellé la Banque nationale suisse (BNS) sur sa gestion des risques climatiques et environnementaux. Le communiqué avait la teneur suivante :

« Le Conseil d'Etat a interpellé la Banque nationale suisse (BNS) au sujet de son approche dans la lutte contre le réchauffement climatique. Par une lettre adressée au conseil de banque, l'organe chargé d'exercer la surveillance générale et le contrôle de l'institution, le gouvernement genevois a exprimé le besoin de connaître les mesures qui ont été prises à ce jour dans ce domaine. Il a également manifesté l'importance d'être informé des objectifs et du calendrier de réalisation que s'est fixés la BNS en matière de décarbonation de ses actifs propres, et comment elle prévoit de les intégrer de manière explicite dans les directives de placement.

La Suisse s'est en effet engagée à respecter l'Agenda 2030 de l'ONU. Elle a également ratifié l'Accord de Paris sur le climat, qui fixe des objectifs à brève échéance. Dans ce contexte, des voix s'élèvent un peu partout dans notre pays, appelant à une responsabilité accrue du secteur financier. Elles demandent à ses acteurs de renoncer aux investissements dans les énergies fossiles, de favoriser les investissements dans des activités neutres en carbone (voire régénératives) et de rendre public et transparent leur impact climatique.

Le Conseil d'Etat partage pleinement ces préoccupations. Il garde toutefois à l'esprit le respect de la mission principale assignée à la BNS par le cadre législatif fédéral actuel, et rappelle l'importance de préserver l'indépendance de cette institution dans la réussite de la politique monétaire de notre pays. »

QUE 1881 2/2

Cette interpellation comporte un certain nombre de questions auxquelles réponse doit être donnée, surtout si elles proviennent d'un gouvernement cantonal.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- 1. La BNS a-t-elle donné une réponse à la lettre du mois d'avril 2022 ?
- 2. Si oui, est-il possible d'en divulguer le contenu, plus spécifiquement :
 - a. la question de savoir comment la BNS compte orienter ses investissements afin de mieux protéger le climat et l'environnement
 - b. et celle de savoir comment la BNS compte informer sur ses objectifs de décarbonation de ses actifs ainsi que sur un calendrier de mise en œuvre ?
- 3. Sinon, est-ce que le Conseil d'Etat a l'intention de relancer la BNS pour obtenir une réponse ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il saura apporter.